
Stratégie de communication et plan d'action pour la mise en place d'un système efficace de renforcement de la famille et de protection de remplacement pour les enfants

Juin 2018



About Oxford Policy Management

Oxford Policy Management is committed to helping low- and middle-income countries achieve growth and reduce poverty and disadvantage through public policy reform.

We seek to bring about lasting positive change using analytical and practical policy expertise. Through our global network of offices, we work in partnership with national decision makers to research, design, implement, and evaluate impactful public policy.

We work in all areas of social and economic policy and governance, including health, finance, education, climate change, and public sector management. We draw on our local and international sector experts to provide the very best evidence-based support.

Oxford Policy Management Limited
Registered in England: 3122495

Level 3, Clarendon House
52 Cornmarket Street
Oxford, OX1 3HJ
United Kingdom

Tel: +44 (0) 1865 207 300
Fax: +44 (0) 1865 207 301
Email: admin@opml.co.uk
Website: www.opml.co.uk
Twitter: [@OPMglobal](https://twitter.com/OPMglobal)
Facebook: [@OPMglobal](https://www.facebook.com/OPMglobal)
YouTube: [@OPMglobal](https://www.youtube.com/OPMglobal)
LinkedIn: [@OPMglobal](https://www.linkedin.com/company/OPMglobal)

Table des matières

TABLE DES MATIERES	4
1 INTRODUCTION.....	5
2 STRATEGIE DE COMMUNICATION	8
2.1 COMMUNICATION À PROPOS DU SYSTÈME DANS SON ÉTAT ACTUEL	8
2.2 COMMUNICATION DE LA STRATÉGIE POUR UN SYSTÈME EFFICACE DE RENFORCEMENT DES FAMILLES ET DE LA PROTECTION DE REMPLACEMENT	10
2.3 COMMUNICATION CONCERNANT LES DIFFÉRENTS AXES DE LA STRATÉGIE POUR UN SYSTÈME EFFICACE DE RENFORCEMENT DES FAMILLES ET DE PROTECTION DE REMPLACEMENT.....	10
AXE 1 : LE CADRE LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL EST FAVORABLE AUX FAMILLES, AUX ENFANTS PRIVÉS DE SOUTIEN FAMILIAL ET AUX ENFANTS MENACÉS AU SEIN DE LEURS FAMILLES.....	11
AXE 2 – LES CAPACITÉS DES FAMILLES VULNÉRABLES SONT RENFORCÉES POUR UN BIEN-ÊTRE MEILLEUR DE LEURS ENFANTS.....	14
AXE 3 – LA PROTECTION DE REMPLACEMENT POUR LES ENFANTS PRIVÉS DE SOUTIEN FAMILIAL EST APPROPRIÉE ET DE QUALITÉ	17
3 PLAN D’ACTION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION	21

1 Introduction

La stratégie de communication ci-dessous accompagne la mise en place de la stratégie de réforme du système de renforcement de la famille et de la protection de remplacement pour les enfants et en est indissociable. Par conséquent, la mise en œuvre effective d'un grand nombre d'éléments de la stratégie de communication dépend naturellement de la mise en œuvre de la stratégie principale. Certains éléments doivent être mis en œuvre en amont de l'action dans la stratégie principale de manière à préparer le terrain, d'autres doivent avoir lieu en même temps pour accompagner l'action principale, et finalement d'autres actions de communication ne prennent leur sens qu'à la suite de la mise en place de l'action. Il est donc essentiel d'utiliser cette stratégie comme un complément de la stratégie principale et de toujours lier la mise en place de cette stratégie de communication à la mise en place de la stratégie principale.

Le premier pilier de la stratégie de communication concerne la communication à propos du système tel qu'il est actuellement. Pour créer un sentiment d'urgence et générer l'énergie pour les changements, il est important que toutes les parties prenantes comprennent où ils se situent dans le système et quels sont les impacts de ce système sur la vie des enfants et familles concernés. Le deuxième pilier concerne la communication de la stratégie principale: les canaux et méthodes de diffusion pour informer les décideurs, les professionnels et le public des changements prévus par la stratégie. Le troisième pilier concerne directement les trois axes de la stratégie principale. Chaque axe dans ce troisième pilier correspond à un axe de la stratégie principale. Pour un maximum d'efficacité, les deux premiers piliers de cette stratégie de communication doivent être mis en place avant les actions du troisième pilier.

Il est important d'apporter trois précisions par rapport à cette stratégie et ce plan d'action:

- Les actions de communication incluses dans cette stratégie et dans le plan d'action sont purement **indicatives** et ont pour objectif d'offrir des suggestions concrètes sur la manière de communiquer cette stratégie. D'autres actions pourront être considérées comme plus appropriées par les parties prenantes après des échanges et discussions, ou suite à des recherches supplémentaires sur les méthodes de communication. Le plan d'action ne peut en aucun cas prétendre être exhaustif et devra être développé de manière plus détaillée et opérationnalisé lorsque la stratégie sera adoptée. Des indications plus précises quant aux acteurs responsables pour l'action, aux échéances, durées de l'action, aux méthodes et ressources nécessaires, etc. pourront alors être ajoutées.
- Quant aux méthodes de communication, seulement certaines actions utilisent les médias sociaux et d'autres actions se concentrent sur des méthodes plus traditionnelles (par exemple les actions de communication relatives au recrutement des familles d'accueil misent sur le bouche à oreille et les réunions d'information).
- Le **renforcement des capacités des professionnels** est un thème qui comprend beaucoup d'actions de communication et de sensibilisation mais est déjà en grande partie couvert par la stratégie principale en raison de son aspect prioritaire.

La stratégie de communication est suivie d'un plan d'action. Ce plan d'action se concentre tout comme le plan d'action de la stratégie principale sur les mesures rapidement payantes (« quick wins »). Ces actions de communication accompagnent les actions dans le plan d'action de la stratégie principale et en sont indissociables. Ce plan se concentre sur une période de mise en œuvre de 2-3 ans; il indique cependant quelques actions à long terme.

Les objectifs relatifs à la communication pour la mise en place d'un système efficace de renforcement de la famille et de la protection de remplacement sont les suivants:

- Communiquer le système tel qu'il est actuellement dans le but de clarifier les rôles de chaque partie prenante et de montrer l'impact du système actuel sur les enfants et leurs familles;
- Communiquer la stratégie aux parties prenantes et au public;
- Soutenir la mise en œuvre de la stratégie par des actions de communication ciblées et suivant les 3 axes de la stratégie;
- Renforcer la communication entre les différents ministères ainsi qu'entre les services gouvernementaux et non-gouvernementaux en charge de la protection de l'enfance de manière à assurer un travail en réseau et une meilleure coordination ;
- Soutenir les changements de paradigmes effectués par la stratégie et changer l'image des enfants menacés et placés et de leurs familles au sein du public et des professionnels ; et,
- Créer en particulier une image positive des adolescents, des enfants handicapés et des familles monoparentales.

Réaliser une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques parmi les groupes cibles de la stratégie de communication (décideurs, professionnels, parents, familles d'accueil, enfants et jeunes) avant que la stratégie ne soit lancée et que le plan d'action ne soit mis en place permettra:

- D'établir une **base de référence pour le suivi de l'efficacité des actions de communication** ayant pour objectif de changer les attitudes et les pratiques (ex. vis-à-vis des enfants à risque, mères célibataires, etc.) ou pour objectif d'augmenter les connaissances (ex. par rapport aux lignes directrices, au système de renforcement de la famille et de protection de l'enfant, etc.)
- **D'identifier les autres attitudes et comportements** qui demandent des interventions en matière de communication (interventions non anticipées par l'analyse de la situation préparée pour développer la stratégie et la stratégie de communication).

Le cadre de suivi et d'évaluation sera basé sur les indicateurs de résultat et de processus indiqués à chaque action.

Il est important de réaliser d'autres enquêtes à mi-parcours et après la mise en place de ce plan d'action de manière à assurer le suivi des changements d'attitude et de comportement et d'effectuer les ajustements nécessaires à la stratégie de communication et au plan d'action. Le pilotage de certaines actions de communication permet également d'ajuster le plan d'action et de décider quelles mesures doivent être continuées et mises en place de manière plus généralisée.

2 Stratégie de communication

1.1 Communication à propos du système dans son état actuel

Il est important de consacrer une partie de la communication au système actuel (Institutions, formes de placement, mesures de protection). Si les décideurs et le personnel des différents services concernés par cette stratégie de comprennent mieux le système et peuvent situer leur rôle dans ce système, cela pourra créer un sentiment d'urgence par rapport à ces réformes et aussi permettre de lutter contre le cloisonnement administratif.

L'analyse de la situation a montré que l'un des prérequis à un système efficace de renforcement des familles et de protection de remplacement en Tunisie consiste à clarifier les relations et les procédures de coordination entre les différents intervenants. Le dispositif institutionnel actuel est fragmenté ce qui représente un défi majeur pour assurer une prestation intégrée et coordonnées des services ayant l'intérêt supérieur de l'enfant comme objectif. Les responsabilités pour les politiques et les programmes de soutien aux familles, à la protection de l'enfant et à la protection de remplacement sont réparties entre de nombreux ministères: Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé Publique et Ministère de l'Education.

L'analyse de la situation a également mis en avant le fait que les professionnels ont une vision parcellaire des besoins des enfants menacés et focalisent leur attention sur les enfants nés hors mariage.

Les actions de ce pilier n'ont pas besoin d'être nombreuses pour être efficaces et peuvent inclure les actions suivantes:

- **Portraits d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de remplacement ou nécessitant une protection de remplacement.** L'objectif de ces portraits est d'illustrer les différents facteurs qui conduisent au placement (comme par exemple la maltraitance, la pauvreté, le handicap, l'abandon, la naissance hors mariage). Les professionnels de la prise en charge ainsi que le public en général sont actuellement très focalisés sur les naissances hors mariage comme facteur de placement ; cependant les facteurs qui influencent le placement sont souvent multiples et complexes. Certains enfants comme ceux victimes de violence ne semblent pas toujours bénéficier de la protection de remplacement dont ils ont besoin et quand ils en ont besoin. Ces portraits anonymes permettront de montrer la diversité des besoins et donc la diversité des services nécessaires.

-
- Elaborer une **cartographie du système** de soutien aux familles et de protection de remplacement¹. Ces cartes ou autres infographies permettent de visualiser le parcours d'un enfant dans le système actuel de la protection de remplacement. Les expériences vécues par l'enfant et sa famille dans le cadre d'un placement sont diverses et complexes. Un tel graphique vise à appréhender le parcours de prise en charge produit par un placement, et ses conséquences. Le but peut aussi être de donner la perspective d'un enfant sur les étapes ordinaires du parcours lors d'un placement. Le Better Care Network et l'UNICEF ont proposé dans un manuel² de cartographier les « systèmes utilisés pour traiter les cas d'enfants ayant besoin ou bénéficiant d'une protection de remplacement formelle, notamment les organismes ou les institutions responsables des cinq domaines suivants :
 - le premier contact avec le système de prise en charge formelle ;
 - la fourniture d'une prise en charge temporaire dans des situations d'urgence ;
 - les décisions des tribunaux sur des cas spécifiques (autorités compétentes) ;
 - les processus de recherche, de réunification et de suivi ; et
 - les décisions de placement permanent. »

Ce manuel suggère également d'ajouter à cette carte du système les liens entre les systèmes; par exemple, la manière dont un enfant passe d'une étape à une autre.

- **Compendium des textes juridiques sur la protection de remplacement et le soutien aux familles.** Le Ministère des Affaires Sociales, avec l'appui de l'UNICEF, a déjà publié en 2014 un compendium de la législation en matière de protection sociale de l'enfant. Ce compendium pourrait être complété et distribué aux différents services en charge de la protection de remplacement et du soutien aux familles.
- **Vulgarisation de ces textes juridiques:** simplifier les textes de droit relatif à la protection de remplacement et au soutien aux familles pour faciliter l'accès des enfants et familles à leurs droits et aux services dont ils ont besoin. Les méthodes pour vulgariser les lois et autres textes juridiques peuvent inclure les versions pour enfants des textes de lois. La vulgarisation peut également se faire en utilisant des méthodes comme les blogs de professionnels qui rendent l'information sur la protection de l'enfant accessible au grand public.³

¹ Un exemple de description du parcours d'un enfant dans le système de prise en charge est la carte du système de prise en charge en Ecosse préparée par CELCIS :

https://www.celcis.org/files/6415/1558/3836/PACE_Systems_Map.pdf ou celle préparée par Action Enfance pour illustrer de manière plus simple le parcours d'un enfant dans le système de la prise en charge en France https://www.actionenfance.org/resources/medias/Placement_dun_enfant.jpg

² Better Care Network et UNICEF, [Manuel pour la mesure des indicateurs relatifs aux enfants bénéficiant d'une prise en charge formelle](#), 2013, p. 26

³ Un exemple d'un tel blog est celui du juge Rosensveig, le Président du Tribunal pour Enfants de Bobigny en France : <http://jprosen.blog.lemonde.fr>

1.2 Communication de la stratégie pour un système efficace de renforcement des familles et de la protection de remplacement

Avant de nous tourner vers les différentes actions de communication liées aux différentes priorités de la stratégie de réforme, il nous semble essentiel d'avoir des actions qui concernent la dissémination de la stratégie elle-même aux parties prenantes (et non pas les actions de communication sur des axes ou actions de la stratégie). Il importe de sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de la stratégie pour faciliter leur adhésion et engagement.

Les actions possibles pour communiquer autour de la stratégie peuvent inclure les actions suivantes:

- Pour garantir le succès de la stratégie, le porteur de la stratégie ou l'organe en charge de la stratégie devrait identifier des «**champions**» (des décideurs ou professionnels au sein du système qui sont très impliqués et motivés par la stratégie) et des **leaders d'opinion publique** (comme des sportifs ou des artistes – idéalement qui ont été placés dans leur enfance ou leur jeunesse) qui peuvent parrainer la stratégie ou certaines actions.
- Organiser une **conférence de lancement de la stratégie et une conférence de presse**
- Chaque ministère impliqué devra développer un **plan de communication interne** par rapport à cette stratégie, un plan conforme aux directives données par la Commission interministérielle.
- Développer un **set de communication pour les décideurs** (ex. présentation power point, messages clés) et anticiper les réactions des parties prenantes en développant un **jeu de questions-réponses** sur les questions les plus délicates de la stratégie.
- Au cours de la mise en place de la stratégie, l'organe en charge du suivi de la stratégie devra **communiquer régulièrement les premiers résultats positifs de la stratégie** pour continuer à motiver les parties prenantes et conforter le consensus sur la vision de la stratégie et les actions à entreprendre.

1.3 Communication concernant les différents axes de la stratégie pour un système efficace de renforcement des familles et de protection de remplacement

Objectifs:

- Tous les enfants sans soutien familial ont la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.
- La résilience des familles est renforcée de manière à diminuer les menaces au sein de la famille et à permettre aux enfants au sein de leurs familles d'atteindre leur plein potentiel.

Axe 1 : Le cadre législatif et institutionnel est favorable aux familles, aux enfants privés de soutien familial et aux enfants menacés au sein de leurs familles

Sous-axe 1.1. Renforcer la vision du leadership et établir un mécanisme de leadership de haut niveau

La mise en œuvre effective de la stratégie dépend de la construction d'un consensus et d'une volonté politique forte autour des concepts du bien-être de l'enfant et de la famille qui est responsable en première ligne de la réalisation des droits de leur enfant.

1.1.1 Trouver un consensus sur les termes et concepts utilisés

Les premières actions de cet axe consistent à obtenir un consensus sur les termes et les concepts utilisés par les parties prenantes étant donné que travailler de manière efficace vers un objectif commun nécessite des références communes et un langage commun. Pour réussir un changement de paradigme, les mots et les concepts comptent.

- **Harmoniser la terminologie**

L'état des lieux effectué pour l'analyse de la situation indique clairement une confusion dans l'utilisation des termes par les professionnels pour désigner les différentes formes de prise en charge et les autres aspects liés à la prise en charge et au soutien des familles (ex. certains professionnels parlent de placement familial pour la réintégration dans la famille biologique). Cette confusion terminologique au niveau des professionnels se répercute aux niveaux des utilisateurs des services sociaux et du public en général. Cela peut avoir pour conséquence la sous-utilisation d'un service par manque de compréhension de son utilité ou le manque d'aiguillage des personnes nécessitant ce service vers le service en question.

Une base commune peut être créée en développant par exemple un **glossaire** dans lequel tous les concepts et services seront décrits tout d'abord de manière juridique et technique, et ensuite de manière simplifiée. Les mots comptent et influencent nos comportements : il est donc conseillé que ce glossaire opère déjà un changement pour les termes clés et utilise des termes plus respectueux des utilisateurs des services (ex. famille monoparentale ou famille isolée au lieu de mère célibataire). Il faudra également décider des termes à éviter et développer un argumentaire pour expliquer le nouveau champ lexical qui sera associé à la stratégie.

La terminologie harmonisée servira de base à tous les efforts de communication.

- **Créer une référence commune**

L'analyse de la situation a également montré que les parties prenantes manquaient de références communes dans le domaine de la protection de remplacement. Les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants constituent l'outil idéal pour combler cette lacune.

Les actions possibles pour créer une référence commune parmi les intervenants peuvent inclure les actions suivantes:

- **Disséminer les Lignes directrices en arabe** (version abrégée préparée par l'UNICEF) et le manuel pour la mise en œuvre de ces Lignes directrices⁴ au sein des différents ministères et services concernés.
- Organiser des **séminaires de formation** sur les Lignes directrices.
- Mettre à disposition du personnel de prise en charge **une liste des formations en ligne** sur la protection de remplacement et les Lignes directrices plus particulièrement, et organiser le temps et les conditions (ex. matériel informatique si formation en ligne).⁵

1.1.2 Renforcer et communiquer la vision commune pour la stratégie

Avec une référence commune et un champ lexical commun, le leadership pourra facilement confirmer la vision commune pour cette stratégie. Pour communiquer plus efficacement cette vision, tout terme trop technique devra être évité et les personnes impliquées dans la mise en place de cette stratégie devront avoir une adhésion forte à la vision de cette stratégie.

Les actions suggérées pour renforcer la vision commune pour la stratégie pourront inclure les actions suivantes:

- **Organiser un séminaire de réflexion pour les membres de la Commission interministérielle (ou de tout autre mécanisme de haut niveau responsable de cette stratégie) sur le thème de la « parentalité étatique ».** Pour nombre d'enfants pris en charge dans la protection de remplacement, l'État a le rôle de parent et a, selon la loi, « les mêmes droits et obligations vis-à-vis du pupille que les pères et mères. » Le but de ce séminaire sera d'identifier les conséquences de ce principe de « parentalité d'État » et faire réfléchir les décideurs sur les implications de cette idée.
- **Organiser des réunions régulières de la Commission interministérielle pour discuter de cas concrets d'enfants placés ou menacés au sein de leurs familles.** La discussion des cas concrets n'aura pas pour objectif de prendre une décision sur le cas (des professionnels plus proches de l'enfant et de la famille sont plus à même d'apporter le soutien nécessaire et de prendre la bonne décision). L'objectif de la discussion sera d'illustrer soit les changements nécessaires dans le système, soit l'impact de ces changements.

⁴ Le manuel pour la mise en place des Lignes directrices s'appelle "En marche vers la mise en œuvre des lignes directrices de remplacement pour les enfants":
<https://www.alternativecareguidelines.org/Portals/46/Moving-forward/En-marche-vers-la-mise-des-lignes-directrices-relatives-a-la-protection-V2.pdf>

⁵ Comme par exemple le MOOC organisé par CELCIS avec le soutien de nombreux partenaires:
<http://www.alternativecaremooc.com/index.php/fr/>

Sous-axe 1.2. Restructurer les services sociaux existants

Objectif : Les programmes de formation des assistants sociaux et autres professionnels de la protection de l'enfance placent un accent clair sur l'intervention auprès des enfants et de leurs familles.

L'objectif de la restructuration est de développer une approche systémique, multidisciplinaire et intersectorielle pour de meilleurs résultats. L'analyse de situation a montré que plusieurs services gouvernementaux et associatifs travaillent avec les mêmes groupes cibles sans des objectifs bien articulés et clairs. L'analyse a également montré qu'il existe des ressources multiples pour les enfants menacés au sein de la famille ou pour la protection de remplacement en Tunisie, mais elles ne sont pas accessibles ou efficaces dans beaucoup de cas. La proposition de la stratégie est donc de restructurer les services sociaux de manière à se recentrer sur les enfants menacés et leurs familles.

Les mesures clés en matière de communication autour de la restructuration des services sociaux sont l'implication des professionnels concernés par cette restructuration de manière à désamorcer les tensions qui sont susceptibles de surgir ainsi que la communication concernant la vision et les objectifs communs à tous les services. Pour faciliter la restructuration, les mesures de renforcement des capacités des travailleurs sociaux et autres professionnels touchés par la restructuration sont essentielles ainsi que des actions de valorisation de ces professionnels, souvent dévalorisés, stressés et travaillant dans des conditions difficiles et avec des cas complexes sans les formations et outils nécessaires.

Les actions possibles pour communiquer cette restructuration des services sociaux existants pourront inclure:

- Organiser un **atelier de présentation** de la restructuration et du plan de renforcement des capacités du personnel pour le personnel de tous les services concernés.
- **Célébrer la journée internationale du travail social le 17 mars**. Des messages, qui présentent les travailleurs sociaux comme les «**héros du quotidien**»⁶ et qui mettent en avant le travail effectué, permettent de motiver les travailleurs sociaux et autres personnels de la prise en charge dans cette phase de changement.
- **Publier des études de cas** qui montrent l'impact transformationnel du travail social sur la vie des enfants et des familles.

Sous-axe 1.3. Consolider le processus décisionnel et d'évaluation

Objectif : La communication interinstitutionnelle est renforcée pour améliorer la coordination des services dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'analyse de la situation a clairement montré que le dispositif institutionnel fragmenté représente un défi majeur pour assurer une prestation intégrée et coordonnées des

⁶ Un exemple d'infographie utilisée en France pour la journée du travail social (peut-être plus pour un public d'enfants): <https://www.bloghoptoys.fr/wp-content/uploads/2016/03/info-travailleurs-sociaux.pdf>

services ayant l'intérêt supérieur de l'enfant comme objectif. Le manqué de coordination et de travail en réseau a également été évoqué par de nombreux partenaires. Pour qu'un système soit efficace, les missions des différents services doivent être claires et comprises par les autres intervenants.

Les actions possibles pour renforcer la communication interinstitutionnelle pourront inclure les actions suivantes:

- Développer un **guide de répartition des rôles entre les ministères**
- Développer des **guides de procédure** pour que les DPE et les juges de la famille aient une approche plus cohérente des mesures prises et que ces mesures prises ne soient pas prises selon des critères subjectifs d'appréciation.
- Créer un **système d'information unique pour les différents services** (avec un système informatique sécurisé et une politique stricte de protection des données) ou du moins faciliter les échanges d'information entre les services
- Développer un **dépliant présentant la mission du DPE** qui a un rôle central dans le système de protection de l'enfance. Ce dépliant sera destiné aux autres acteurs institutionnels et du public.

Axe 2 – Les capacités des familles vulnérables sont renforcées pour un bien-être meilleur de leurs enfants

Sous-axe 2.1. Assurer l'accès universel à un socle de base

Objectifs :

- Les familles vulnérables connaissent leurs droits et sont orientées vers les services appropriés du socle de base.
- Assurer l'accès universel à un socle de base est un investissement public puisqu'il permet de réduire sur le long terme le nombre de familles ayant besoin de services spécialisés (comme la protection de remplacement).

Les mesures de communication autour de l'accès à un socle de base des familles vulnérables pourront inclure:

- **Développer des brochures dans un langage simple et non légal expliquant comment accéder aux services universels.** Ces brochures doivent être mises à la disposition des personnels dans les services spécialisés (comme les services de protection de remplacement) pour qu'ils puissent conseiller et orienter les familles vulnérables et exclues de ces services d'un socle de base.

Sous-axe 2.2. Renforcer les services multidisciplinaires de proximité et de qualité pour les familles

Objectif :

- Les ressources de proximité facilitant le maintien de l'enfant dans son milieu familial devraient être développées et consolidées en priorité.

Comme il a été noté dans l'analyse de la situation, « *les directeurs de collèges et de lycées secondaires se sont montrés, à maintes reprises, peu coopératifs avec l'ONFP en matière d'organisation d'ateliers d'information auprès des lycéens concernant la contraception, la santé reproductive et les MST, selon les responsables de l'ONFP.* »

Des témoignages, parfois poignants, effectués pour l'analyse de situation révèlent également que les services publics de la santé seraient le siège de pratiques discriminatoires à l'encontre des mères célibataires faisant l'écho des dogmes socio-culturels stigmatisant la mère célibataire.

Dans le but de soutenir les mesures de prévention des grossesses hors mariage et de prévention de l'abandon de l'enfant par les mères célibataires, certaines actions de communication peuvent être envisagées:

- **Faciliter la communication et la coordination entre les structures de l'ONFP et les structures éducatives pour renforcer les programmes de promotion d'éducation sexuelle ;**
- Renforcer le programme **d'éducation sexuelle par les pairs** (programme de l'ONFP);
- Sensibilisation du personnel des hôpitaux pour qu'ils ne maltraitent pas ces femmes qui accouchent;
- **Médiation** avec les familles des mères célibataires; et,
- Informer les partenaires régionaux des prestations proposées par le dispositif.⁷

Sous-axe 2.3. Renforcer la capacité en matière de parentalité⁸

" C'est vrai, à l'école ou on a pitié de nous, ou on se moque nous! Nous sommes toujours étiquetés: Des orphelins ! ... Nous ne sommes pas orphelins, ils ne comprennent pas! Il faut leur expliquer " (Un jeune lors d'un focus group organisé pour l'analyse de situation)

Il est recommandé de favoriser les campagnes d'information et de sensibilisation à destination des professionnels et du grand public sur les droits et besoins des enfants sans soutien familial. Les actions possibles pour changer l'image des enfants menacés pourront inclure:

- Diffuser des **spots radios** pour faire connaître les lois et les droits des enfants menacés
- Organiser **un atelier entre des journalistes et des enfants ou jeunes en prise en charge de remplacement**. Le but de cet atelier est pour les journalistes de comprendre comment les articles qu'ils peuvent écrire ou les émissions télé ou radio qu'ils produisent peuvent être ressentis par les personnes concernées. Ce

⁷ Conférence de consensus pour l'amendement des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles en lien avec la prévention de la perte de la protection parentale: Méthodologie et résultats.

⁸ En matière de parentalité, l'UNICEF a déjà développé une stratégie qui pourra être utilisée dans les actions liées à ce sous-axe. Voir UNICEF, Une stratégie de communication pour l'habilitation des familles, 2007

genre d'ateliers ou de rencontres doivent être encadrés par des professionnels de manière à s'assurer que les enfants ou les jeunes ne dévoilent pas d'informations sur leurs histoires personnelles (à moins qu'ils ne souhaitent communiquer leurs histoires, comprennent les implications de leur récit et sont soutenus lorsqu'ils le font).

Comme le relevait l'analyse de la situation, la violence au sein des familles est un phénomène très répandu. 32% des enfants ont été soumis à des sévères punitions physiques et 44 % des mères/pères ou personnes en charge croient que les enfants doivent être punis physiquement⁹. Les actions possibles pour changer l'attitude par rapport à la parentalité pourront inclure:

- **Guide d'alternatives aux punitions corporelles**
- Organisation des **forum-débats intergénérationnels pour la promotion du dialogue au sein de la famille** et la résolution pacifique de conflits¹⁰
- Organisation **d'émissions radiophoniques avec les parents-relais**, les associations locales et personnes d'influence au niveau local à propos des effets de la violence envers les enfants et les mesures de protection.¹¹ Pour de telles émissions, on pourra éviter des parents dont les enfants ont été placés puis réintégrés avec succès dans la famille après que les parents aient réussi à changer leurs situations. Les parents qui ont réussi à changer leur approche à la parentalité sont souvent d'excellents défenseurs de la parentalité positive.

Les discussions en focus groups et les entretiens menés pour l'analyse de la situation ont mis en avant une image négative de l'adolescent et les difficultés des parents et des professionnels de la prise en charge pour communiquer avec les adolescents. Les actions possibles pour changer l'image de l'adolescent que les parents, les éducateurs et les travailleurs sociaux peuvent avoir et qui a un impact sur leur parentalité (aussi 3.3 et 3.5) mais aussi les actions pour les aider à comprendre les adolescents:

- **Livret de conseils** sur la communication avec les adolescents. Beaucoup des parents lors des focus groups se sont plaints des difficultés de communication avec leurs adolescents et semblaient communiquer avec eux comme si ils étaient encore de jeunes enfants. Leur communication et leur attitude vis-à-vis de leurs enfants ne se sont pas adaptées à cette nouvelle phase de développement.
- **Courtes vidéos** pour les professionnels de la prise en charge pour leur expliquer les changements physiologiques et neurologiques des adolescents. Le but de ces vidéos est de leur faire comprendre l'adolescence comme une période de grand changement, et pas forcément comme un problème en soi.

⁹ Suivi de la Situation des Enfants et des Femmes. Enquête par grappes à Indicateurs Multiples, 2011-2012. (MICS IV-2012), Tunisie, Juin 2013

¹⁰ Cette action provient de la Stratégie de communication de lutte contre la violence à l'égard des enfants au sein de la famille préparée pour l'UNICEF en avril 2018, p.33

¹¹ Idem, p.36

Sous-axe 2.4. Développer la politique d'inclusion pour les enfants handicapés

Objectif : Les enfants handicapés et leurs familles ont accès aux services de proximité nécessaires pour assurer le même socle de base auquel les autres enfants ont accès.

Une campagne de communication sur le long terme est nécessaire pour changer l'image sociale du handicap dans le pays, rendre visible la problématique et assurer que les enfants handicapés et leurs familles bénéficient des services de proximité nécessaires. Les mesures de communication qu'une telle campagne pourrait comprendre sont les suivantes:

- Accompagner les parents dès la naissance d'un enfant handicapé avec des informations sur les services de proximité disponibles aux différentes étapes de développement de leur enfant et tout au long de la vie de l'enfant jusqu'à sa vie d'adulte;
- Montrer des **vidéos sur le handicap dans les écoles**¹² ;
- **Organiser dans les écoles des activités par groupes de deux** où un enfant non handicapé emmène un enfant avec handicap faire une activité.

Axe 3 – La protection de remplacement pour les enfants privés de soutien familial est appropriée et de qualité

Objectifs :

- La protection de remplacement répond aux besoins de l'enfant privé de soutien familial et répond à des standards de qualité clairement définis
- Les enfants sans soutien familial sont perçus avant tout comme des enfants.

Sous-axe 3.1. Renforcer les capacités de la famille élargie

Objectif : La famille élargie peut offrir une protection de remplacement de long terme pour l'enfant si elle est reconnue comme telle et que des services d'accompagnement soient offerts à la famille

Sous-axe 3.2. Créer un réseau national de familles d'accueil¹³

Objectif : Un placement familial de qualité nécessite un statut juridique clair, une indemnité décente et des services d'accompagnement suffisants pour que le bien-être de l'enfant soit assuré dans la famille d'accueil.

¹² Des vidéos telles que ce dessin animé peuvent être utilisés dans les écoles pour discuter du handicap : <https://vimeo.com/152985022> ou <https://www.youtube.com/watch?v=MeqweMi-gfY>

¹³ Une stratégie de communication pour la promotion du placement familial a déjà été développée en 2009 par l'UNICEF et l'INPE et sert de base à cette section.

Nous recommandons de mettre en place les actions de communication pour le recrutement de nouvelles familles d'accueil après la clarification du statut juridique des familles d'accueil, l'adoption du cahier des charges et une augmentation de l'indemnité. Toute action de communication pour le recrutement de nouvelles familles d'accueil sera vouée à un relatif échec si en amont la profession de famille d'accueil n'est pas valorisée.

Le concept de famille d'accueil est encore relativement récent en Tunisie et reste souvent mal compris. A la méconnaissance de l'activité, s'ajoutent l'image pas toujours positive de l'institution qui encadre l'accueil familial ainsi que la stigmatisation des enfants menacés et de leurs familles. Ces perceptions sont autant d'obstacles au recrutement des familles. Il semble donc nécessaire de promouvoir une image plus positive de l'accueil familial et des enfants privés de soutien familial (voir aussi actions du sous-axe 2.3.) en parallèle des campagnes de recrutement.

Les actions possibles pour changer l'image des familles d'accueil :

- **Série de portraits de familles d'accueil** qui montre les différents types de familles d'accueil et les différents rôles qu'elles peuvent jouer (court terme/long terme/pour enfants handicapés)
- **Chroniques d'une famille d'accueil (émissions de radio)**

Les actions possibles pour les campagnes de recrutement des familles d'accueil :

- Développer une **plaquette d'information** : « S'engager en tant que famille d'accueil : faire la différence dans la vie d'un enfant menacé »
- Utiliser **les familles d'accueil comme multiplicateurs ou relais d'opinion dans la communauté**. Le bouche à oreille semble être une des méthodes les plus efficaces dans beaucoup de pays (voir encadré).
- Organiser des **réunions régulières d'information** sur la profession de familles d'accueil. La régularité des réunions et campagnes de recrutement est importante car elle permet de ne pas recruter dans l'urgence. Le manque de familles détermine le positionnement dans le recrutement, en déséquilibrant la réciprocité du jeu de l'offre et de la demande.
- Mettre des **annonces** dans les journaux. Le choix du média diffusant l'annonce n'étant évidemment pas neutre, une connaissance préalable de sa cible habituelle peut s'avérer très utile.
- **Affichage public**. L'affichage d'annonces dans des lieux publics est également envisageable. Son rendement est proportionnel à la surface affichée et à la pertinence des lieux utilisés. Les structures qui possèdent un réseau étendu de lieux d'affichages, pertinent vis-à-vis de la cible, trouveront là un moyen de communication intéressant.

Pour faciliter la création d'un réseau national de familles d'accueil, les actions de communication suivantes sont recommandées :

- **Plateforme d'échange** des familles d'accueil ;
- **Association des familles d'accueil**.

Des précautions sont à prendre lorsque la communication est confiée à des professionnels de la communication ou du marketing, extérieurs à la protection de l'enfance qui peuvent parfois véhiculer un imaginaire saturé de préjugés sur les familles d'accueil. Une articulation et une maîtrise des contenus et de la forme de la communication par les services responsables des familles d'accueil sont indispensables à chaque étape de sa réalisation.

Encadré sur l'expérience du Royaume-Uni sur le recrutement des familles d'accueil par échange d'expériences

Lorsque le Royaume-Uni a opéré des réformes de son système de prise en charge dans les années 1970 et 1980, il y a eu une augmentation rapide du nombre de familles d'accueil. Des familles d'accueil avec une large expérience de l'accueil familial et les enfants à leur charge ont été formés et soutenus pour prendre part à des « road-shows » dans leurs propres communautés et dans d'autres districts ou régions pour parler de leurs expériences dans ces réunions publiques.

Leçons pertinentes pour la Tunisie :

Les familles d'accueil de la Manouba avec une certaine expérience de l'accueil peuvent voyager dans d'autres régions et partager leur expérience de manière à informer des familles potentiellement candidates à l'accueil familial. Ces discussions publiques peuvent aussi permettre de rendre l'accueil familial populaire et de faire connaître le concept de famille d'accueil dans des régions où il n'y a pas encore de familles d'accueil.

Sous-axe 3.3. Mettre en place un réseau de familles d'accueil spécialisées et d'UV spécialisées

Objectif : Les enfants lourdement handicapés ont une chance de vivre dans un environnement familial ou de type familial si ils ne peuvent pas vivre avec leurs parents

Les actions de communication relatives à ce sous-axe sont liées en grande partie aux actions de communication du sous-axe 2.4 pour changer l'image de l'enfant handicapé en Tunisie. Une autre partie de ces mesures de communication concerne les adolescents.

Sous-axe 3.4. Interdire progressivement le placement institutionnel des enfants de moins de 3 ans d'ici à 2015

Objectif : Le placement institutionnel cause des retards de développement psychomoteur et neurologique pour les enfants de moins de 3 ans et doit être progressivement interdit.

Pour sensibiliser les parties prenantes, notamment les juges et les DPE aux dommages causés par le placement en institutions, de nombreuses actions de sensibilisation seront nécessaires. Une étape-clé pour mettre en œuvre ce sous-axe est le dialogue avec les parties prenantes directement concernées par la fin du placement institutionnel des enfants de moins de 3 ans et son remplacement par un placement de type familial : en particulier le personnel des pouponnières et de l'INPE.

Les actions possibles de communication pour soutenir la mise en place de l'objectif d'interdiction du placement en institutions des enfants de moins de 3 ans peuvent inclure :

- **Disséminer l'étude effectuée par Santé Sud¹⁴ sur les dommages causés par la vie en institution pour les enfants en bas âge.** Ces résultats présentent un intérêt majeur dans la mesure où des évidences empiriques sont apportées quant à l'ampleur des préjudices occasionnés par le placement institutionnel sur le développement des enfants. Cette étude peut également servir comme document de plaidoyer en faveur de la généralisation de l'expérience du placement familial à tous les gouvernorats du pays.
- **Sensibilisation aux autres possibilités de placement** (ex. placement dans la famille élargie) et au rôle que le personnel des UVA pourra potentiellement jouer dans le soutien aux services de placement familial.

Sous-axe 3.5. Etablir un programme d'accompagnement des jeunes à la sortie du placement

Objectif : Devenir un adulte autonome et indépendant est un processus complexe et difficile pour tous les jeunes mais plus particulièrement pour les jeunes qui sortent de placement et ce processus doit être soutenu

Les jeunes qui sont placés n'ont pas de parents ou de familles pour les soutenir dans cette transition délicate et quittent souvent la protection de remplacement avec un niveau d'étude insuffisant, peu de compétences et un manque de préparation à une vie d'adulte indépendant. Par ailleurs, les préjugés sociaux envers les jeunes qui sortent d'une protection de remplacement se traduisent souvent par de la discrimination, de la marginalisation et une plus grande vulnérabilité.

Les actions de communication pour soutenir les actions de ce sous-axe peuvent inclure :

- Documenter les **pratiques prometteuses** en ce qui concerne la préparation des jeunes pour leur vie indépendante et en ce qui concerne le soutien apporté après la fin du placement.
- **Disséminer ces pratiques prometteuses** parmi les différents acteurs responsables de la prise en charge de jeunes.
- **Guide concernant l'accès aux dispositifs de droit commun** (Emploi/Logement/Santé/Education)

¹⁴ Santé Sud, Etude de l'effet de l'institutionnalisation de la prise en charge des enfants privés de milieu familial sur leur développement neurologique et psychomoteur, 2017

3 Plan d'Action de la stratégie de communication

Pilier I : Communication à propos du système dans son état actuel	
Trouver un consensus sur les termes et concepts utilisés : harmoniser la terminologie, créer une référence commune	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>I.a. Collecter des informations sur des cas individuels d'enfants placés ou menacés de manière à rédiger des portraits d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de remplacement ou nécessitant une mesure de protection de remplacement</p> <p>L'objectif de ces portraits est d'illustrer les différents facteurs qui peuvent mener à une décision de placement (ex. maltraitance et négligence, pauvreté, naissance hors mariage, handicap, etc).</p> <p>(Anonymisation des données dans les portraits/Portraits d'une page maximum)</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés • Eventuellement journalistes ou grand public 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Série de portraits qui sont utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors de séminaires de formation du personnel des ministères concernés ou des services de protection de remplacement et de renforcement des familles • lors des discussions de la Commission interministérielle • pour la communication externe <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Changement des attitudes vis-à-vis des enfants placés ou menacés parmi les professionnels, les décideurs et le public</p>
<p>I.b. Elaborer une cartographie¹⁵ du système de renforcement de la famille et de la protection de remplacement</p> <p>Une telle cartographie a pour objectif de donner une vue d'ensemble de tous les services de protection de remplacement et de soutien aux familles pour que tous les services connaissent leurs partenaires potentiels et puissent se situer dans le système actuel.</p>	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Cartographie du système développée</p> <p>Cartographie distribuée à toutes les parties prenantes</p> <p>Cartographie utilisée dans tous les ateliers de renforcement des</p>

¹⁵ Better Care Network et UNICEF, [Manuel pour la mesure des indicateurs relatifs aux enfants bénéficiant d'une prise en charge formelle](#), 2013, p. 26

<p>Le rapport d'analyse de la situation effectué en amont de cette stratégie constitue une base solide pour cette cartographie.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	<p>capacités, lors de la conférence de lancement et lors des ateliers liés à la restructuration des services sociaux</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u> Meilleure compréhension par toutes les parties prenantes de leur place dans le système</p>
<p>I.c. Elaborer un graphique¹⁶ retraçant le parcours d'un enfant dans le système de la protection de remplacement</p> <p>Un tel graphique vise à appréhender le parcours de prise en charge produit par un placement, et ses conséquences. L'objectif peut aussi être de donner la perspective d'un enfant sur les étapes ordinaires du parcours lors d'un placement.</p> <p>Une version avec des dessins ou un langage simplifié peut aussi être préparée pour aider les enfants à comprendre le placement et le rôle des différents intervenants.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés • Enfants menacés ou placés et leurs familles 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Graphique développé</p> <p>Graphique distribué aux parties prenantes (Ministères et services sociaux)</p> <p>Version pour les enfants du graphique</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure compréhension par toutes les parties prenantes du système et de leur place dans le système</p>
<p>I.d. Préparer un compendium des textes juridiques sur le renforcement de la famille et la protection de remplacement</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Compendium publié</p> <p>Compendium disponible en ligne et en version papier</p> <p>Compendium distribué dans les différents ministères et services concernés</p>

¹⁶ Un exemple de description du parcours d'un enfant dans le système de prise en charge est la carte du système de prise en charge en Ecosse préparée par CELCIS : https://www.celcis.org/files/6415/1558/3836/PACE_Systems_Map.pdf ou celui préparée par Action Enfance pour illustrer de manière plus simple le parcours d'un enfant dans le système de la prise en charge en France https://www.actionenfance.org/resources/medias/Placement_dun_enfant.jpg

	<p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure connaissance de ces textes législatifs au sein des ministères et services concernés</p>
<p>I.e. Vulgariser les textes juridiques (simplifier les textes de droit relatif à la protection de remplacement et au soutien aux familles pour faciliter l'accès des enfants et familles à leurs droits et aux services dont ils ont besoin)</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants menacés ou placés • Familles de ces enfants • Potentielles familles d'accueil 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Version pour enfants des principaux textes de lois sur la protection de remplacement et sur le renforcement des familles</p> <p>Blog d'un juge ou d'un DPE¹⁷</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure compréhension et connaissance du cadre légal parmi les enfants, les familles et les potentielles familles d'accueil</p>
<p>Ces actions doivent être répétées une fois que le nouveau système est en place pour que les instruments soient à jour (ex. carte du système, graphique, etc.).</p>	
<p>Pilier II : Communication de la stratégie pour un système efficace de renforcement des familles et de la protection de remplacement</p>	
<p>Les actions prioritaires</p>	
<p>Indicateurs</p>	
<p>II. a. Organiser une conférence de lancement de la stratégie avec les différentes personnes clés des ministères concernés par cette stratégie ainsi que les principales parties prenantes</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	<p>Conférence de lancement organisée</p>
<p>II. b. Organiser une conférence de presse lors de la conférence de lancement</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Journalistes 	<p>Conférence de presse organisée</p> <p>Communiqué de presse envoyé aux principaux organes de presse</p>

¹⁷ Un exemple d'un tel blog est celui du juge Rosenscveig, le Président du Tribunal pour Enfants de Bobigny en France : <http://jprosen.blog.lemonde.fr>

<p>II. c. Chaque ministère impliqué dans la mise en œuvre de cette stratégie devra développer un plan de communication interne par rapport à cette stratégie pour s'assurer que tous les services concernés et chapeautés par ce ministère comprennent les objectifs et changements apportés par la stratégie (un plan conforme aux directives données par la Commission interministérielle)</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des ministères et services concernés 	<p>Un plan de communication interne par ministère</p>
<p>II. d. Développer un set de communication sur la stratégie pour les décideurs pour qu'ils puissent s'approprier la stratégie et pour s'assurer que tous les décideurs utilisent les mêmes termes et concepts pour présenter les objectifs et les actions de cette stratégie (y compris par exemple une présentation power point, des messages clés et un jeu de questions-réponses sur les thèmes principaux de la stratégie et/ou les thèmes les plus délicats)</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Set de communication développé et disponible pour les décideurs politiques</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Compréhension similaire des objectifs de la stratégie et résultats attendus parmi les décideurs et les parties prenantes</p>
<p>II. e. Communiquer régulièrement les premiers résultats positifs obtenus lors de la mise en place de la stratégie</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	<p><u>Indicateurs de processus:</u></p> <p>Publication des premiers résultats positifs de la stratégie sur les sites webs des ministères et dans les feuilles internes d'information</p> <p>Présentation de ces résultats positifs lors des différents ateliers de renforcement des capacités et lors des ateliers liés à la restructuration des services sociaux</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Attitude positive des parties prenantes et des décideurs vis-à-</p>

	vis de la stratégie et compréhension des résultats
Pilier III : Communication concernant les différents axes de la stratégie pour un système efficace de renforcement des familles et de protection de remplacement	
Axe 1 Le cadre législatif et institutionnel est favorable aux familles, aux enfants privés de soutien familial ou aux enfants menacés au sein de leurs familles	
Sous-axe 1.1 Renforcer l'adhésion du leadership à la vision par rapport aux thématiques liées aux enfants privés de soutien familial et aux enfants menacés au sein de leurs familles et établir une commission interministérielle pour diriger la mise en œuvre de la vision et pour assurer une coordination interinstitutionnelle et interministérielle efficace.	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>1.1.1. Disséminer les Lignes directrices en arabe (version abrégée préparée par l'UNICEF) et le manuel pour la mise en œuvre de ces Lignes directrices¹⁸ au sein des différents ministères et services concernés</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	Lignes directrices et manuel pour leur mise en œuvre distribués à tous les ministères et services concernés
<p>1.1.2. Organiser des séminaires de formation sur les Lignes directrices pour les parties prenantes dans les ministères puis les parties prenantes dans les services responsables de la protection de remplacement et du renforcement de la famille</p> <p>Chaque séminaire aura un public mixte (des membres du personnel de différents ministères et de différents services) pour contribuer au décloisonnement des services.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des ministères et services concernés 	3 séminaires de formation sur les Lignes directrices par an
<p>1.1.3. Préparer et distribuer une liste des formations en ligne sur la protection de</p>	Liste des formations distribuée à tous les ministères et services concernés (en même temps que

¹⁸ Le manuel "En marche vers la mise en œuvre des lignes directrices de remplacement pour les enfants" est disponible en ligne en français: <https://www.alternativecareguidelines.org/Portals/46/Moving-forward/En-marche-vers-la-mise-des-lignes-directrices-relatives-a-la-protection-V2.pdf>

<p>remplacement et plus particulièrement sur les Lignes directrices</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des ministères et services concernés 	<p>les Lignes directrices et le manuel)</p>
<p>1.1.4. Organiser un séminaire de réflexion pour les membres de la Commission interministérielle sur le thème de la « parentalité étatique » pour leur permettre de comprendre de manière concrète leurs rôles et responsabilités vis-à-vis des enfants en protection de remplacement</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs de la Commission interministérielle 	<p>Séminaire organisé</p> <p>Décisions prises sur le suivi à donner aux discussions de ce séminaire</p>
<p>1.1.5. Organiser de manière régulière des discussions sur des cas concrets d'enfants placés et menacés lors des réunions de la Commission interministérielle</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs de la Commission interministérielle • Personnel des ministères et services concernés 	<p>2 réunions par an de la Commission interministérielle qui incluent une discussion sur des cas concrets d'enfants</p> <p>Réflexions et recommandations à l'issue de ces réunions</p>
<p>1.1.6. Développer un glossaire des concepts les plus utilisés dans les services de protection de remplacement et de renforcement des familles</p> <p>En annexe de ce glossaire, une liste des termes à éviter peut être ajoutée. Cette liste expliquera pourquoi ces termes doivent à présent être évités et quels autres termes peuvent être utilisés de manière alternative.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Glossaire publié et distribué</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Cohérence dans l'utilisation des termes et des concepts parmi les professionnels et les décideurs (cohérence qui correspond également à une compréhension de la stratégie et des Lignes directrices)</p>

<p>Sous-axe 1.2. Restructurer les services sociaux existants pour les enfants et les familles en des services communautaires de proximité (non résidentiels) qui renforcent les compétences de la famille et des parents et qui mettent en place la vision élaborée par le leadership.</p>	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>1.2.1. Organiser des ateliers de présentation de la vision de la stratégie, de la restructuration et du plan de renforcement des capacités du personnel pour le personnel de tous les services concernés.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Principales parties prenantes concernées par la restructuration 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Ateliers de présentation de la restructuration organisés</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Principales parties prenantes concernées par la restructuration sont informées de leur rôle dans le changement</p> <p>Meilleure compréhension et connaissance claire parmi les professionnels des différents services des objectifs vers lesquels leurs organisations travaillent et comment ils doivent travailler au sein du système</p>
<p>1.2.2. Informer les partenaires nationaux et régionaux des prestations proposées par le dispositif par une mise à jour de la cartographie des services et un descriptif clair de la mission des services restructurés</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires nationaux et régionaux des services restructurés • Utilisateurs des services 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Cartographie mise à jour</p> <p>Descriptif des missions des services restructurés mis à la disposition de tous les services et du public</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Compréhension de la restructuration par les partenaires régionaux et les utilisateurs de services et connaissance sur la manière dont ils seront affectés</p>
<p>1.2.3. Développer des messages positifs sur la profession de travailleur social pour les valoriser dans cette phase de changement</p> <p>Les messages pourront présenter les travailleurs sociaux comme les « héros du quotidien » et</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Séries de posters sur les travailleurs sociaux qui peuvent</p>

<p>pourront être utilisés lors des évènements décrits dans 1.2.4.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Public • Travailleurs sociaux 	<p>être utilisés tout au long de l'année¹⁹</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Changement d'attitudes parmi le public vis-à-vis des travailleurs sociaux et meilleure compréhension de leur rôle et responsabilités</p>
<p>1.2.4. Organiser des évènements (discussion en panel, interviews, etc.) lors de la journée internationale du travail social le 17 mars pour célébrer les travailleurs sociaux</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Public • Travailleurs sociaux 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Evènements organisés lors de la journée internationale du travail social le 17 mars</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Changement d'attitudes parmi le public vis-à-vis des travailleurs sociaux et meilleure compréhension de leur rôle et responsabilités</p>
<p>1.2.5. Publier des études de cas qui montrent l'impact transformationnel du travail social sur la vie des enfants et des familles</p> <p>Ces études de cas devront être représentatives de la vision élaborée par la stratégie, une vision de services communautaires de proximité qui renforcent les compétences de la famille.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des services concernés • Partenaires régionaux et nationaux de ces services 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Etudes de cas publiées et présentées lors des séminaires liés à la restructuration des services sociaux</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure compréhension et attitude positive vis-à-vis de la stratégie et de la restructuration des services parmi les professionnels et les partenaires régionaux et nationaux de ces services</p>

¹⁹ Un exemple de posters utilisés en France pour la journée du travail social (plus destinés à un public d'enfants): <https://www.bloghoptoys.fr/wp-content/uploads/2016/03/info-travailleurs-sociaux.pdf>

Sous-axe 1.3. Consolider le processus décisionnel et d'évaluation pour assurer une plus grande fluidité entre les services de proximité et/ou les modes de placement pour répondre aux besoins de chaque enfant (au cas par cas).	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>1.3.1. Développer un guide de répartition des rôles entre les ministères concernés par cette stratégie</p> <p>Le guide pourra également inclure les systèmes de communication entre les ministères et si possible une liste des personnes contacts principales.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des ministères concernés • 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Guide de répartition des rôles publié, distribué et connu des membres du personnel des ministères concernés</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Répartition des rôles plus claire entre les ministères et mieux comprise du personnel des différents ministères</p>
<p>1.3.2. Développer des guides de procédures pour que les DPE et les juges de la famille aient une approche plus cohérente des mesures prises et que ces mesures prises ne soient pas prises selon des critères subjectifs d'appréciation.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • DPE et leurs assistants • Juges de la famille 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Guides de procédures pour les prises de décision des DPE et des juges de la famille</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures prises par les DPE et les juges de la famille sont basées sur des critères objectifs d'appréciation
<p>1.3.3. Développer un dépliant présentant la mission du DPE qui a un rôle central dans le système de renforcement de la famille et la protection de remplacement. Ce dépliant sera destiné aux autres acteurs institutionnels.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des services concernés • Partenaires régionaux et nationaux de ces services 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépliant publié et distribué aux autres parties prenantes <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle des DPE compris par tous les acteurs institutionnels
<p>1.3.4. Etablir un système d'information <u>à long terme</u> qui permet de connecter tous les services et permet ainsi la traçabilité de l'enfant et la famille.</p>	

Axe 2 Les capacités des familles vulnérables sont renforcées pour un bien-être meilleur de leurs enfants	
Sous-axe 2.1 Assurer l'accès universel à un socle de base (soins de santé, santé mentale, éducation de qualité, revenu minimum pour la famille et l'enfant).	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>2.1.1. Développer des brochures sur l'accès aux services universels dans un langage simple et non juridique</p> <p>Ces brochures sont destinées au grand public pour les aider à naviguer le système et comprendre comment obtenir l'accès aux services universels.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand public 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Brochures imprimées et disponibles dans les espaces publics des services généralistes et spécialisés <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant besoin des services universels comprennent comment accéder à ces services
Sous-axe 2.2 Renforcer les services multidisciplinaires de proximité et de qualité pour les familles	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>2.2.1. Faciliter la communication et la coordination entre les structures de l'ONFP et les structures éducatives pour renforcer les programmes de promotion d'éducation sexuelle dans les écoles</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes scolarisés 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Programmes d'éducation sexuelle dans toutes les écoles</p> <p>Toutes les écoles ont un emplacement pour distribuer des informations sur les services de soutien aux jeunes (comme les services de l'ONFP)</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure compréhension et utilisation de méthodes de contraception parmi les jeunes</p>
<p>2.2.2. Renforcer le programme d'éducation sexuelle par les pairs (programme de l'ONFP)</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes scolarisés et non scolarisés 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>X jeunes formés par l'ONFP pour assurer cette sensibilisation</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Réduction du nombre de grossesses non désirées</p>

<p>2.2.3. Sensibiliser le personnel des hôpitaux aux besoins et difficultés des mères célibataires pour qu'ils ne maltraitent pas les femmes célibataires qui accouchent et leurs enfants</p> <p>Ces séminaires de sensibilisation peuvent inclure des séances de psychologie, une présentation de l'impact sur l'enfant de l'abandon et du placement en institution, une explication sur l'impact du langage, etc.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des hôpitaux en contact avec des mères célibataires qui accouchent 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Séminaires de sensibilisation du personnel hospitalier dans toutes les maternités</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Changements dans les pratiques et l'attitude du personnel hospitalier vis-à-vis des enfants nés hors mariage et leurs mères</p> <p>Les mères célibataires qui accouchent vivent une meilleure expérience à la maternité</p>
<p>2.2.4. Former les professionnels à la médiation avec les familles des mères célibataires</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • DPE • Travailleurs sociaux 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>X professionnels (DPE et autres travailleurs sociaux) formés chaque année à la médiation</p> <p>Séances régulières d'échange entre les professionnels sur les techniques de médiation qui ont fonctionné, les difficultés et les succès obtenus</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Nombre de cas de femmes célibataires qui sont soutenues par leurs familles suite à une médiation</p>
<p>Sous-axe 2.3 Renforcer la capacité en matière de parentalité (à tous les niveaux/ dans tous les milieux/ toutes les catégories mais en particulier dans le travail avec la petite enfance et les adolescents)</p>	
<p>Les actions prioritaires</p>	
<p>2.3.1. Produire des spots radios très courts sur les droits des enfants placés et menacés²⁰</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 spots radios produits

²⁰ Un exemple de spots publicitaires: les spots du défenseur des droits en France: <https://soundcloud.com/user-182135016>. L'intégralité de cette campagne de communication est présentée sur le site du défenseur des droits: <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2017/10/le-defenseur-des-droits-lance-une-campagne-de-communication-pour-lutter>

<p>Ces spots peuvent par exemple s'inspirer d'une situation concrète d'un enfant placé ou menacé et terminer par les informations pour contacter un DPE.</p> <p>Ces spots radios peuvent être accompagnés de visuels/vidéos pour une campagne sur les médias sociaux comme facebook.²¹</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand public • Enfants menacés et leurs familles 	
<p>2.3.2. Diffuser des spots radios sur les radios publiques et indépendantes pour faire connaître les lois et les droits de enfants menacés</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand public • Enfants menacés et leurs familles 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Spots radios régulièrement diffusés <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un grand nombre d'enfants informés de leurs droits • Grand public informé sur les droits des enfants placés et menacés
<p>2.3.3. Organiser de manière régulière des ateliers de formation pour les enfants et les jeunes aux techniques de plaidoyer et de la prise de parole en public</p> <p>L'objectif de ces formations est de les préparer comme intervenants pour les ateliers avec les journalistes, les forum-débats intergénérationnels ou des émissions radios.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants et jeunes placés et menacés 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers de formation organisés par an <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre d'enfants et de jeunes placés ou menacés formés aux techniques de plaidoyer et à la prise de parole en public

²¹ Le réseau RAET a par exemple diffusé une vidéo sur sa page facebook qui peut servir d'inspiration:

<https://www.facebook.com/ReseauAmenEnfanceTunisie/videos/531676323882096/>

<p>2.3.4. Organiser un atelier entre des journalistes et des enfants ou jeunes placés</p> <p>L'objectif de ces ateliers est d'aider les journalistes à comprendre comment les articles ou reportages qu'ils peuvent produire avec des stéréotypes négatifs sur les enfants et les jeunes placés ou menacés peuvent être ressentis par les premiers concernés et quel impact ils peuvent avoir sur leurs vies.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Journalistes 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier organisé <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques articles dans la presse avec une représentation positive des enfants et des jeunes placés
<p>2.3.5. Organiser et attribuer un « Prix annuel de la meilleure contribution journalistique sur l'enfance menacée »</p> <p>Ce prix permettra de mettre en avant un article ou un reportage (presse écrite/radio/télévisuelle) qui aborde les thèmes de l'enfance menacée en respectant des principes éthiques et en donnant une image digne et positive des enfants menacés.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Journalistes 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Attribution annuelle du prix</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Quelques articles dans la presse avec une représentation positive des enfants et des jeunes placés</p>
<p>2.3.6. Développer et distribuer un guide d'alternatives aux punitions corporelles</p> <p>Ce guide d'alternatives aux punitions corporelles sera destiné à la fois aux parents et aux professionnels de la prise en charge.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents • Professionnels de la prise en charge 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Guide publié et distribué dans les services généralistes et spécialisés</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Nombre croissant de parents et de professionnels de la prise en charge utilisent des méthodes alternatives aux punitions corporelles</p>
<p>2.3.7. Organiser des forum-débats intergénérationnels²² pour la</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p>

²² Cette action provient de la Stratégie de communication de lutte contre la violence à l'égard des enfants au sein de la famille préparée pour l'UNICEF en avril 2018, p.33

<p>promotion du dialogue au sein de la famille et la résolution pacifique de conflits</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents • Professionnels de la prise en charge 	<p>Un forum-débat intergénérationnel organisé par an dans chaque région</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Nombre croissant de parents et de professionnels de la prise en charge utilisent des méthodes alternatives aux punitions corporelles</p>
<p>2.3.8. Organiser des émissions radiophoniques²³ avec les parents-relais, les associations locales et personnes d'influence au niveau local à propos des effets de la violence envers les enfants et les mesures de protection</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents • Professionnels de la prise en charge 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Emissions radiophoniques avec les parents-relais</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Nombre croissant de parents et de professionnels de la prise en charge utilisent des méthodes alternatives aux punitions corporelles</p>
<p>2.3.9. Développer, publier et distribuer un livret de conseils sur la communication avec les adolescents</p> <p>Ce livret sera destiné aux parents et aux professionnels des services sociaux qui sont en contact avec des adolescents.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents • Professionnels de la prise en charge en contact avec des adolescents 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Livret publié et disponible dans les services généralistes et spécialisés</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure communication entre les adolescents et leurs parents (ou les autres professionnels de la prise en charge avec qui ils sont en contact)</p>
<p>2.3.10. Produire et présenter de courtes vidéos pour les professionnels de la prise en charge pour leur expliquer les changements physiologiques et neurologiques des adolescents.</p> <p>L'objectif de ces vidéos est d'aider les professionnels de la prise à charge à appréhender l'adolescence comme une période de grand changement, et pas forcément comme un problème en soi.</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Vidéos produites (par exemple par l'ONFP) et disponibles pour tous les services de renforcement de la famille et de protection de remplacement</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure compréhension des adolescents par les professionnels de</p>

²³ Idem, p.36

<p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents • Professionnels de la prise en charge en contact avec des adolescents 	<p>la prise en charge et les parents (compréhension qui prend en compte les traumatismes des adolescents)</p>
<p><u>Indicateurs de résultat de l'ensemble de ces actions:</u></p> <p>Changement des attitudes vis-à-vis des enfants placés et menacés parmi le public, les professionnels, les décideurs et les autorités régionales</p> <p>Changements des connaissances, attitudes et pratiques des parents et professionnels de la prise en charge vis-à-vis des enfants et des adolescents</p> <p>Meilleure interaction des parents, des professionnels de la prise en charge et des autres professionnels avec les enfants et les adolescents</p>	
<p>Sous-axe 2.4 Développer le politique d'inclusion pour des enfants handicapés et leurs familles pour assurer l'accès aux services de proximité nécessaires pour assurer le même socle de base que pour les autres enfants (soins de santé, santé mentale, éducation de qualité, revenu minimum pour la famille et l'enfant)</p>	
<p>Les actions prioritaires</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>2.4.1. Accompagner les parents dès la naissance d'un enfant handicapé avec des informations sur les services de proximité disponibles aux différentes étapes de développement de leur enfant et tout au long de la vie de l'enfant et de sa vie d'adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brochure donnée à la naissance de l'enfant et décrivant les services disponibles pour les parents d'enfants handicapés, incluant la liste des associations travaillant avec ces familles et le numéro vert - Numéro vert disponible pour les familles d'enfants handicapés pour donner des conseils et orienter sur les services disponibles <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parents des enfants handicapés 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Brochure distribuée à la naissance aux parents d'enfants handicapés</p> <p>Numéro vert mis en place</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Meilleure connaissance des services disponible par les parents des enfants handicapés</p>
<p>Activités sur le long terme pour promouvoir l'inclusion sociale et les changements d'attitude vis-à-vis des enfants handicapés</p>	

<p>2.4.2. Inclure des vidéos et discussions sur le handicap dans les programmes scolaires²⁴</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants scolarisés avec des enfants handicapés • Enseignants 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Toutes les écoles ont montré de telles vidéos d'ici 2025 et les ont intégré dans leurs programmes.</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Handicap mieux compris par les élèves et les enseignants</p> <p>Enfants intégrés mieux inclus dans le milieu scolaire</p>
<p>2.4.3. Organiser dans les écoles des activités par groupes de deux où un enfant non handicapé emmène un enfant avec handicap faire une activité (« Programmes de copinages »)</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants scolarisés avec des enfants handicapés • Enseignants 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Programmes de « copinages » dans toutes les écoles où des enfants avec handicap vont</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>Handicap mieux compris par les élèves et les enseignants</p> <p>Enfants intégrés mieux inclus dans le milieu scolaire</p>

<p>Axe 3 La protection de remplacement pour les enfants privés de soutien familial est appropriée et de qualité</p>	
<p>Sous-axe 3.1. Faciliter l'accès de la famille élargie aux prestations de soutien aux familles ou aux services offerts aux familles d'accueil comme un priorité pour la prise en charge des enfants.</p>	
<p>Sous-axe 3.2. Créer un réseau national de familles d'accueil et faciliter leur reconnaissance</p>	
<p>Les actions prioritaires</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>3.2.1. Série de portraits de familles d'accueil qui montre les différents types de familles d'accueil et les différents rôles qu'elles peuvent jouer (court terme/long terme/pour enfants handicapés)</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Portraits de familles d'accueil publiés et disponibles pour la communication interne (utilisés pour les formations et ateliers dans les ministères et services concernés) et externe (utilisés avec des</p>

²⁴ Des vidéos telles que ce dessin animé peuvent être utilisés dans les écoles pour discuter du handicap : <https://vimeo.com/152985022> ou <https://www.youtube.com/watch?v=MegweMi-gfY>

<p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnel des ministères et services concernés • Journalistes • Potentielles familles d'accueil 	<p>journalistes ou dans des campagnes de recrutement)</p> <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Image améliorée des familles d'accueil
<p>3.2.2. Produire et diffuser les chroniques d'une famille d'accueil (émissions de radio et articles pour la presse écrite)</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Public général • Potentielles familles d'accueil 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Chroniques régulièrement diffusées à la radio et publiées dans un journal sur une période de 3 mois</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Image améliorée des familles d'accueil • Nombre croissant de familles d'accueil
<p>3.2.3. Développer, publier et distribuer une plaquette d'information sur les familles d'accueil avec des messages tels que: « S'engager en tant que famille d'accueil : faire la différence dans la vie d'un enfant menacé »</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Public général • Potentielles familles d'accueil 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Plaquette d'information développée et imprimée</p> <p>Plaquette utilisée lors des réunions régulières d'information sur les familles d'accueil</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des potentielles familles d'accueil sur leur rôle • Augmentation du nombre de familles d'accueil
<p>3.2.3. Organiser des réunions régulières d'information sur la profession de familles d'accueil dans chaque région</p> <p>L'objectif des ces réunions régulières est de recruter de nouvelles familles d'accueil dans toutes les régions et dans d'autres quartiers de Tunis que la Manouba.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentielles familles d'accueil 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <p>Réunions régulières d'information dans chaque région</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des potentielles familles d'accueil sur leur rôle • Augmentation du nombre de familles d'accueil

<p>3.2.4. Mettre des annonces dans les journaux et dans les espaces publics.</p> <p>Le choix du média diffusant l'annonce n'étant évidemment pas neutre, une connaissance préalable de la cible habituelle peut s'avérer très utile.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentielles familles d'accueil 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonces publiées dans les journaux et dans les espaces publics <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de familles d'accueil
<p>3.2.5. Former certaines familles d'accueil et enfants pris en charge par ces familles d'accueil pour parler de l'impact de la prise en charge sur leur vie et leur parcours</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentielles familles d'accueil 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Familles d'accueil et enfants pris en charge formés à la communication et présentant leurs expériences lors de réunions régulières d'informations des campagnes de recrutement <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de familles d'accueil
<p>3.2.6. Organiser une plateforme d'échange des familles d'accueil</p> <p>L'objectif d'une telle plateforme est de créer un espace où les familles d'accueil peuvent échanger des conseils et parler de leurs expériences avec leurs pairs.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Familles d'accueil 	<p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme d'échange des familles d'accueil en place • Réunions régulières de cette plateforme <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les familles d'accueil se sentent mieux soutenues et bénéficient des conseils de leurs pairs.
<p><u>Indicateurs de résultat pour l'ensemble de ces actions:</u></p> <p>Meilleure compréhension parmi les potentielles familles d'accueil du rôle et des responsabilités des différentes familles d'accueil</p> <p>Augmentation du nombre et du type de familles d'accueil dans toutes les régions du pays</p> <p>Réduction du taux de familles d'accueil qui quittent les programmes de formation ou qui cessent d'être familles d'accueil</p> <p>Meilleure expérience par les familles d'accueil des services qu'ils offrent</p>	

<p>3.3 Mettre en place un réseau de familles d'accueil et d'UV spécialisées (de type familial) pour les enfants lourdement handicapés privés de soutien familial et pour les adolescents pour lesquels les familles d'accueil n'offrent pas une protection de remplacement appropriée.</p>	
<p>Les actions prioritaires</p>	
<p>Indicateurs</p>	
<p>3.3.1. Organiser des réunions de suivi sur les familles d'accueil spécialisées après les réunions régulières d'information sur les familles d'accueil (Action 3.2.3.)</p> <p>Ces réunions sont destinées aux personnes qui sont venues aux réunions de présentation des familles d'accueil et ont exprimé leur intérêt sur les familles d'accueil spécialisées</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentielles familles d'accueil spécialisées 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de suivi organisées <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Familles d'accueil spécialisées recrutées
<p>3.3.2 Développer et distribuer des supports de communication qui expliquent le rôle et la fonction des UVA spécialisées et la manière dont ils diffèrent des familles d'accueil</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnels de la prise en charge • Services qui coopèrent avec les UVA spécialisées 	<p><u>Indicateur de processus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication <p><u>Indicateur de résultat:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension parmi les professionnels de la différence entre les familles d'accueil et les UVA spécialisées
<p>3.4 Interdire progressivement le placement institutionnel des enfants de moins de 3 ans d'ici à 2025</p>	
<p>Les actions prioritaires</p>	
<p>Indicateurs</p>	
<p>3.4.1. Disséminer l'étude effectuée par Santé Sud²⁵ sur les dommages causés par la vie en institution pour les enfants en bas âge.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décideurs • Personnel des ministères et services concernés 	<p>Etude de Santé sud disséminée par exemple lors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conférence de lancement de la stratégie ; • des ateliers de présentation de la vision et des objectifs de la stratégie, et de la restructuration des services ; et

²⁵ Santé Sud, Etude de l'effet de l'institutionnalisation de la prise en charge des enfants privés de milieu familial sur leur développement neurologique et psychomoteur, 2017

	<ul style="list-style-type: none"> des formations pour les professionnels de la prise en charge.
<p>3.4.2. Intégrer un module dans différents ateliers sur les autres possibilités de placement (ex. placement dans la famille élargie) et le rôle que le personnel des UVA pourra potentiellement jouer dans le soutien aux services de placement familial.</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Décideurs Personnel des ministères et services concernés 	<p>Module intégré dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> la conférence de lancement de la stratégie ; des ateliers de présentation de la vision et des objectifs de la stratégie, et de la restructuration des services ; et des formations pour les professionnels de la prise en charge.
<p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <p>Changement dans la connaissance, les attitudes et les pratiques du personnel et des managers des UVA par rapport au placement institutionnel des enfants de moins de 3 ans</p>	
<p>Sous-axe 3.5 Etablir un programme d'accompagnement des adolescents (+ 18) après la protection de remplacement.</p>	
Les actions prioritaires	Indicateurs
<p>3.5.1. Documenter les pratiques prometteuses en ce qui concerne la préparation des jeunes pour leur vie indépendante et en ce qui concerne le soutien apporté après la fin du placement.</p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pratiques prometteuses identifiées et documentées
<p>3.5.2. Disséminer ces pratiques prometteuses parmi les différents acteurs responsables de la prise en charge de jeunes.</p> <p><u>Groupe cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Professionnels de la prise en charge et travailleurs sociaux qui travaillent avec des jeunes qui sortent de placement 	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pratiques disséminées <p><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nouvelles pratiques des acteurs de la prise en charge des jeunes pour préparer les jeunes à une vie indépendante
<p>3.5.3. Développer, publier et distribuer un guide concernant l'accès aux dispositifs de droit commun (Emploi/Logement/Santé/Education)</p> <p><u>Groupes cibles :</u></p>	<p><u>Indicateur de processus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Guide publié et distribué à tous les jeunes qui s'apprentent à sortir de placement <p><u>Indicateur de résultat :</u></p>

<ul style="list-style-type: none">• Jeunes qui sortent de placement• Professionnels de la prise en charge et travailleurs sociaux qui travaillent avec des jeunes qui sortent de placement	<ul style="list-style-type: none">• Les jeunes connaissent mieux les dispositifs de droit commun dont ils peuvent bénéficier
---	--